



Publié sur le site internet de la Commune le 21 mars 2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2025 A 18H30
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2025_2CCAS	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget du CCAS	Approbation Unanimité
DEL2025_3CCAS	Affectation des résultats définitifs de clôture 2024 sur le budget 2025 du CCAS	Approbation Unanimité
DEL2025_4CCAS	Vote du budget primitif - Année 2025 –CCAS	Approbation Unanimité

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_2CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 20 mars 2025

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce
-

Mairie de Mours Saint Eusèbe - B.P n° 1 - 26540 Mours Saint Eusèbe
Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr
Site internet : mourssainteusebe.fr

Folio 2025_2

document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU 2024 du budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		17 976.68 €		2 506.69 €	0.00 €	20 483.37 €
Opérations de l'exercice 2024	3 627.07 €	0.00 €	105 418.18 €	108 546.49 €	109 045.25 €	108 546.49 €
Totaux	3 627.07 €	17 976.68 €	105 418.18 €	111 053.18 €	109 045.25 €	129 029.86 €
Résultats de clôture 2024		14 349.61 €		5 635.00 €	0.00 €	19 984.61 €
				Solde résultats		19 984.61 €
Totaux Cumulés	3 627.07 €	17 976.68 €	105 418.18 €	111 053.18 €	109 045.25 €	129 029.86 €
Résultats définitifs		14 349.61 €		5 635.00 €		19 984.61 €

Sous la Présidence de..... et en l'absence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe :

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Date d'édition : 05/02/2025

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
M Fabrice CES	du 01/03/2024	au 05/02/2025
M Didier GUERIN	du 01/01/2024	au 29/02/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CHEVALLIER Ambre (1018422794-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

CES Fabrice (1013708002-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 20/03/2025 par l'organe délibérant.
MOMBARD DOMINIQUE (dimombard-xt), Président du CCAS

A DDFIP DE LA DROME, le 06/02/2025

A NORD DROME, le 07/02/2025

A MOURS SAINT EUSEBE, le 21/03/2025



SLOW

MOURS ST EUSEBE - C.C.A.S

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 20/03/2025
 Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 20/03/2025

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 pouvoir
 VOTES : Pour : 9 + 1 pouvoir
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 03/02/2025

Les membres du Conseil d'administration,

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	<i>[Signature]</i>
CHOPIN Marie-Thérèse	<i>[Signature]</i>
CHORIER Jean-Luc	
GIOVANONE Marie-Ange	<i>[Signature]</i>
GRAILLAT Colette	<i>[Signature]</i>
GUICHARD Suzanne	<i>[Signature]</i>
GUICHARD Valérie	<i>[Signature]</i>
KHELIFA Eddy	
ROUX Josiane	<i>[Signature]</i>
SGRO Fabienne	<i>[Signature]</i>
VALETTE Véronique	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

MOURS ST EUSEBE - C.C.A.S

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-262600208-20250320-DEL2025_2CCAS-BF

SLOW

ARRETE ET SIGNATURES

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_3CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 20 mars 2025

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats définitifs de clôture 2024 sur le budget 2025 du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2024 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section d'investiss.	Résultats Exercice 2024 Budget CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	17 976.68 €		-3 627.07 €	14 349.61 €	14 349.61 €
Fonctionnement	2 506.69 €		3 128.31 €	5 635.00 €	5 635.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2025, de la manière suivante :

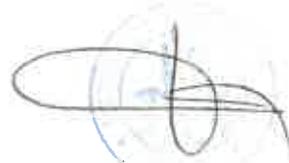
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		5 635.00 €
Total affecté au c/1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2025 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_4CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 20 mars 2025

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Année 2025 –CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	105 835.00 €	14 349.61 €
RECETTES	105 835.00 €	14 349.61 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du CCAS, arrêté comme présenté ci-dessus.

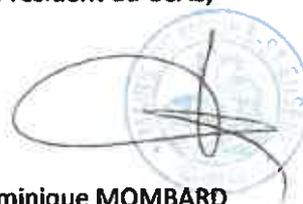
N° DEL2025_4CCAS (suite)
Séance du 20 mars 2025

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 026-262600208-20250320-DEL2025_4CCAS-BF

S'LO

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

SLOW

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Présenté par le Président,
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 20/03/2025
 Le Président,



Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10 + 1 pouvoir
 VOTES : Pour : 10 + 1 pouvoir
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 20/03/2025

Date de convocation : 03/02/2025

Les membres du Conseil d'administration,

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	<i>[Signature]</i>
CHOPIN Marie-Thérèse	<i>[Signature]</i>
CHORIER Jean-Luc	
GIOVANONE Marie-Ange	<i>[Signature]</i>
GRAILLAT Colette	<i>[Signature]</i>
GUICHARD Suzanne	<i>[Signature]</i>
GUICHARD Valérie	<i>[Signature]</i>
KHELIFA Eddy	
ROUX Josiane	<i>[Signature]</i>
SGRO Fabienne	<i>[Signature]</i>
VALETTE Véronique	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le